



Projet de Lotissement
Secteur de la Sallerie
PLAN DE VENTE

LOT N° 8
Superficie : 423 m² env.

PLAN PROVISOIRE

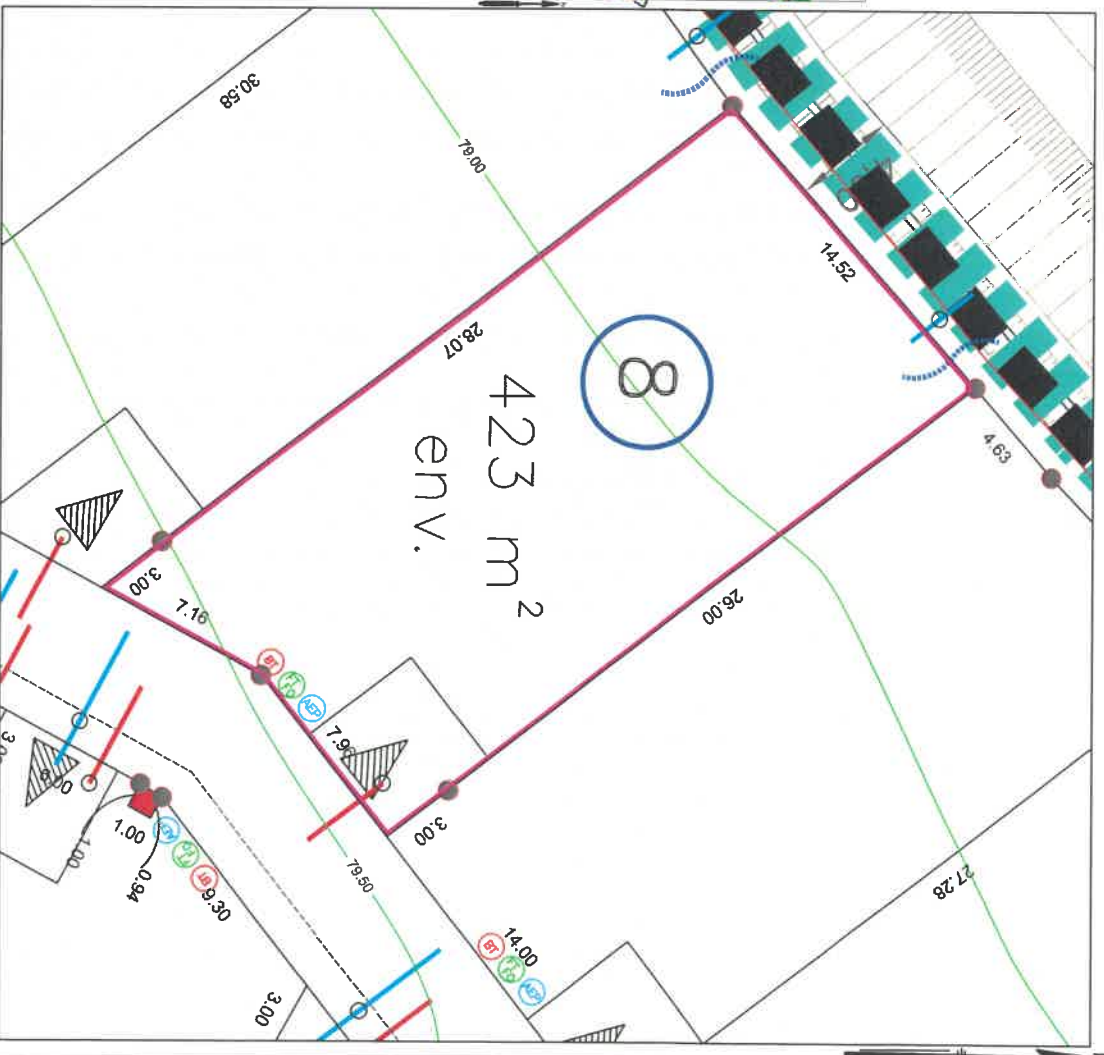


Plan général du lotissement - sans échelle

LEGENDE DU PLAN DE COMPOSITION DU PERMIS D'AMENAGER :

- Périmètre du lotissement
- Ligne vancées de travaux
- Surfaces cessables
- Chaussées
- Trottoir et aires de conteneurs
- Places de stationnement dans les espaces communs
- Espaces verts
- Parcelles vertes (OAP), traitement de surface à définir avec la Commune (OAP)
- Bords limités en nature, liaison automobile envisageable à terme (OAP)
- Semis enherbés
- Encadrement pour implantation cadastrale, positionné en dehors du lot (position pourvue être ajustée en phase travaux)
- Semis enherbés largeur 3,50m min. à compter du pied du muret (vancées d'entretien à créer ou en remplacement du fossé)
- Muret planté à créer (sur la lisière)

- Création de servitudes de passage de réseaux EU existant
- Zone Non-sensibilisant hors travaux de clôture
- Halls locatifs plantés en domaine privé, à la charge de l'acquéreur (300m)
- Zone non excédant hors travaux de clôture
- Cheminement piéton traversant l'ap, à la charge de l'acquéreur (position à être indicatif, largeur 2,00m minimum)
- Halle amovible à la charge des acquéreurs (largeur 1,00m)
- Aire de stationnement non desservie sur rue implantée en domaine privé correspondant à l'unique accès automobile du lot. Dimension à respecter : largeur de 5,00m minimum x 5,00m de profondeur minimum
- Aires affectées à la charge des acquéreurs (largeur 1,00m)
- Autres projets (position et nombre données à titre indicatif)
- Sens de circulation des véhicules
- Emplacement projeté pour le transformateur électrique (TRET) à confirmer par ENEDIS)
- Lots pour lesquels le raccordement, gratuite au réseau d'eaux usées pour être contracté (se référer au PPA)
- Puits d'irrigation de 20", imposé à l'acquéreur, avec surverse adéquate vers vancées drainantes
- Puits d'irrigation de 20", imposé à l'acquéreur, avec surverse adéquate vers vancées drainantes
- Puits d'irrigation de 20", imposé à l'acquéreur, avec surverse adéquate vers vancées drainantes
- Puits d'irrigation de 10", imposé à l'acquéreur, avec surverse adéquate vers vancées drainantes



- LEGENDE BORNAGE :**
- Borne OGE
 - 29,00 : cote périmétrique approximative
- LEGENDE TOPOGRAPHIQUE**
- Courbe de niveau
 - Avant travaux VRD

Notes:
Les bornes représentées sur le présent plan pourront être, le cas échéant, remplacées lors du bornage définitif par une autre matérialisation au sol (exemple : clou métallique, marque de peinture) selon les travaux qui auront été réalisés à proximité du lot.

Position des branchements issue des plans projet (Position approximative donnée à titre indicatif)

- Codes électriques
- Réseaux électriques et fibre optique
- Branchements d'eau potable
- Branchements individuels
- Eaux Usées existantes
- Branchements individuels pour récupération des drains périphériques et surverse pulvérisateur
- Branchements individuels pour récupération ou drainage des fondations des constructions
- Réseaux en relation de la surverse des puits des fossés
- Eaux Pluviales existantes

VERS PUISSANCE >>>

- Eau Drainée